

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2011

PRESENTS : MM. Robert BERGERO, Francis ABADIE, Jean-Marc BOYA, Bernard CALVET, Didier DUBOSC, Gérard HERNANDEZ, Monique JOLY, Nadine MENGELLE, Nathalie SABATHE, Anne SALAT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Christian EYMARD donne procuration à Monsieur Bernard CALVET,
Madame Carine GUITTARD donne procuration à Mademoiselle Anne SALAT,
Monsieur Alphonse LOPEZ donne procuration à Monsieur Robert BERGERO,
Monsieur Raymond SAVY-LARIGALDIE donne procuration à Madame Monique JOLY.

Mademoiselle Anne SALAT a été élue secrétaire de séance.

<p>DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES</p>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire des délégués parmi les membres du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales. Notre commune doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Après avoir procédé aux formalités nécessaires et au vote, ont été élus à l'unanimité :

Délégués titulaires : - Robert BERGERO
 - Francis ABADIE
 - Alphonse LOPEZ

Délégués suppléants : - Didier DUBOSC
 - Jean-Marc BOYA
 - Gérard HERNANDEZ

Adopté à l'unanimité

TARIF UTILISATION DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE FRUITS ET LEGUMES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Brigitte MONGE souhaiterait utiliser le domaine public durant cinq mois (juin – juillet – août – septembre - octobre) afin d'installer un étal pour y vendre des fruits et légumes.

Comme l'exige la réglementation, le Conseil Municipal se doit de faire payer l'utilisation de domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Madame Brigitte Monge à utiliser le domaine public afin d'installer un étal pour vendre des fruits et légumes,
- ✓ Décide d'appliquer comme tarif 2 000 € pour les 5 mois d'utilisation du domaine public. (juin – juillet – août – septembre - octobre)

Adopté à l'unanimité

TARIF UTILISATION DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE GATEAUX A LA BROCHE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Maryse GAUTIER souhaiterait utiliser le domaine public durant le mois de juillet afin d'installer un étal pour y vendre des gâteaux à la broche.

Comme l'exige la réglementation, le Conseil Municipal se doit de faire payer l'utilisation de domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Madame Maryse GAUTIER à utiliser le domaine public afin d'installer un étal pour vendre des gâteaux à la broche,
- ✓ Décide d'appliquer comme tarif 150 € pour les 5 week-end du mois de juillet (soit 15 € / jour). Tacitement renouvelable dans les mêmes conditions tarifaires quotidiennes.

Adopté à l'unanimité

**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - M14
TROP PERCU CONTRAT AIDE REMY AZNAR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'organisme qui verse les aides pour les contrats CUI demande le remboursement de 243,47€ suite à l'arrêt de travail de monsieur Rémy AZNAR dont le contrat s'est terminé le 30 novembre 2010.

Afin de procéder à ce remboursement il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
6413 / 012	Rémun. personnel non titulaire		-244
673	Titre annulé (exerc.antérieur)		244
TOTAL		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

OBSERVATOIRE DU FRELON ASIATIQUE DANS LES HAUTES-PYRENEES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été créé une association concernant un observatoire du frelon asiatique dans les Hautes Pyrénées.

Sa vocation est de mettre en place une surveillance de l'expansion des colonies et de leur impact sur les milieux et aussi d'adapter des moyens de lutte respectueux de l'environnement.

Il propose d'adhérer à cette association dont la cotisation annuelle s'élève à 10€.

Le Conseil Municipal,

Lecture du règlement intérieur et du projet de statuts faite,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'adhérer à cette association,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION A UN VOAYGE SCOLAIRE A NEW YORK

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un voyage scolaire à New York est organisé par le lycée de Sarsan en début d'année scolaire 2011 – 2012. Les communes ayant des enfants participant à ce voyage ont été sollicitées afin de participer financièrement. Pauline Héguilustoy et Alexandre Sabathé sont tous deux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de donner 100 € à chacune de ces familles afin d'alléger le coût du voyage.

Adopté à l'unanimité

**Le Maire
Robert BERGERO**